

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
LYON
11, Rue SAINT JACQUES
69003 LYON

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Yohan DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

J'ai pris acte de votre courrier du 10/09/2021 concernant votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ au point kilométrique _____ dans le
sens _____ en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____
, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

Après étude du dossier, j'ai décidé d'abandonner les poursuites envers votre client.

En conséquence l'amende forfaitaire majorée contestée est annulée et les points retirés au permis de conduire de _____ seront restitués.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à LYON, le 29/03/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

